

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1544

présenté par  
M. Charié, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
à l'amendement n° 1195 de M. Tardy  
-----

**AVANT L'ARTICLE 21**

Supprimer l'alinéa 5 de cet amendement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous amendement a pour objet de supprimer le III de cet amendement, qui subordonne l'entrée en vigueur des dispositions qu'il propose d'introduire dans la partie législative du code de la consommation à la publication d'un décret, ce qui n'est pas conforme à la Constitution.